

Empreinte environnementale, les engagements de Corsica Ferries

Dans notre édition de samedi, sous le titre *"En Méditerranée, des pistes contre l'impact des navires"*, nous abordions la signature d'une charte d'écoresponsabilité de l'activité maritime passée entre La Méridionale et l'Agence française pour la biodiversité. Ce document incite à poursuivre les efforts sur la réduction des rejets polluants et des émissions soufrées par les navires.

La Corsica Ferries tient à rectifier les propos tenus par Richard Hardouin de France nature environnement à cette occasion, et rapportés dans cet article. Ils remettaient en cause la capacité de l'un des bateaux de la compagnie, le *Pascal Lota*, à naviguer en zone d'émission contrôlée de soufre (Eca).

La Corsica Ferries précise ainsi que *"le Pascal Lota est en parfait respect des normes. Il a navigué plus d'un an en zone Seca. Il n'est absolument pas déclassé."* Et poursuit sur sa stratégie en matière de respect environnemental :



/ ARCHIVES RAPHAEL POLETTI

"Corsica Ferries participe à toutes les initiatives qui permettent de réduire l'empreinte environnementale de ses navires. La compagnie va signer une convention avec l'Agence pour la biodiversité et le Parc marin de la Corse et sera prête pour l'échéance de 2020 où les émissions de soufre seront divisées par trois."